

— Vous êtes

UN ENSEIGNANT



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise

4 rue de l'Abbé du Bos | 03.44.82.14.14 | caue60@wanadoo.fr | caue60.com

La Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 affirme que « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ». Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E) poursuit sur le plan local les objectifs définis au niveau national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture, de son environnement et du paysage avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. L'ensemble de ses missions d'information, de sensibilisation, de conseil et de formation s'exprime entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

— Vous êtes

UN ENSEIGNANT

L'équipe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise est à votre écoute !
A l'aide de supports et outils pédagogiques adaptés, le C.A.U.E est à vos cotés pour :

- **Sensibiliser** les élèves à la compréhension des territoires et à leurs mutations.
- **Initier leur regard** à la représentation graphique et cartographique.
- **Préparer les futurs citoyens** à devenir des acteurs attentifs aux questions d'écologie, de biodiversité et d'aménagement, dans le respect du cadre de vie.
- **Accompagner les équipes pédagogiques** et mettre en place des actions en partenariat avec les écoles, les collèges, les collectivités territoriales.

Le C.A.U.E peut intervenir en classe ou sur site, de manière régulière ou ponctuelle.